Chapitre 6

LOI DE CRÉDITS POUR 2009-2010 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 16 juin 2009)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2010,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 1 050 873 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2010.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

CRÉDIT Nº 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

POSTE	OBJET	MONTANT
\underline{N}^{o}		
1.	Assemblée législative	14 986 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	13 856 000
3.	Finances	54 883 000
4.	Ressources humaines	22 367 000
5.	Justice	76 002 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	21 161 000
7.	Éducation	194 601 000
8.	Santé et Services sociaux	258 192 000
9.	Environnement	19 998 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	170 723 000
11.	Développement économique et Transports	54 055 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	128 168 000
13.	Collège de l'Arctique du Nunavut	21 881 000

CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : $\underline{1\ 050\ 873\ 000\ \$}$

TOTAL DES CRÉDITS : <u>1 050 873 000 \$</u>

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT ©2009